

Amethis MENA Fund III

Identifiant du projet :
56921

Statut :
En phase exploratoire

Lieu :
Régional

Secteur d'activité :
Fonds de capital-investissement

Public/Privé :
Privé

Catégorie environnementale :
IF

Date de décision sur l'approbation :
8 juillet 2026

Date de publication du DSP en langue anglaise :
2 juin 2026

Description du projet

Apport d'un investissement en capital pouvant atteindre 40 millions d'euros en faveur d'Amethis MENA Fund III S.C.A., SICAV-RAIF (le « fonds »).

Objectifs du projet

Le fonds cherchera à réaliser des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres, principalement dans des petites et moyennes entreprises, en priorité au Maroc et en Égypte, et de manière sélective en Tunisie et en Jordanie, dans l'objectif de générer une croissance du capital à long terme.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 66

L'investissement de la Banque devrait contribuer à la résilience des marchés financiers en favorisant le capital-investissement en tant que source de financement alternative dans la région et à accroître la compétitivité des entreprises du portefeuille du fonds grâce à la mise en œuvre d'améliorations opérationnelles.

Client

AMETHIS MENA FUND III SCA SICAV RAIF

Le fonds sera géré par Amethis MENA III Management S.a r.l.

Financement de la BERD

40 000 000,00 euros

Coût total du projet

200 000 000,00 euros

Additionnalité

La participation de la Banque au fonds lui permettra de réaliser une première clôture et témoigne de l'engagement continu de la BERD à soutenir les gestionnaires de fonds opérant dans la région de l'Afrique du Nord et du Levant.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2024). Le gestionnaire du fonds est un partenaire de longue date de la Banque. La diligence raisonnable environnementale et sociale a été réalisée et a conclu que le gestionnaire du fonds est conforme aux exigences environnementales et sociales (EES) 2, 4 et 9 de la BERD. Le gestionnaire du fonds dispose d'un système de gestion environnementale et sociale (« SGES ») adapté au niveau de risques environnementaux et sociaux associés au portefeuille d'investissements envisagé. Les informations relatives à son SGES ont été divulguées de manière appropriée, conformément à l'EES 9 et au Règlement européen SFDR.

Amethis sera tenue d'appliquer la Liste d'exclusion de la BERD pour des raisons environnementales et sociales pour le fonds. Tous les investissements réalisés par le fonds doivent être conformes aux lois applicables en matière d'environnement, de questions sociales, de santé, de sécurité et de droit du travail. Le fonds n'investira pas dans des activités relevant de l'Annexe B de la Politique environnementale et sociale 2024 (« Projets de catégorie A »). Amethis fournira également chaque année à la Banque des rapports environnementaux et sociaux décrivant la conformité aux EES applicables et toute autre question survenue en la matière au cours de l'année.

Évaluations environnementales

Conformément à la démarche d'alignement sur l'Accord de Paris adoptée par la BERD pour les fonds de capital-investissement, le projet s'avère en adéquation avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation dudit Accord. Le projet est jugé conforme, car le gestionnaire du fonds ne devrait pas mener d'activités à fortes émissions ou vulnérables au changement climatique qui ne seraient pas couvertes par un plan de décarbonation jugé satisfaisant par la Banque. La détermination de l'alignement repose sur l'application du premier pilier (adhésion de la contrepartie à l'Accord de Paris).

Il est prévu de classer une partie du financement de la BERD dans la catégorie des financements verts, dans la mesure où il soutient des activités visant à atteindre des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, des objectifs liés à la nature et d'autres objectifs environnementaux. L'attribution est réalisée conformément à la méthodologie utilisée pour déterminer la part de financement vert des investissements de la BERD applicable aux fonds de capital-investissement.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Aucun.

Contact au sein de l'entreprise

nullinfo@amethis.com
+33 (0) 1 56 68 85 60
<https://amethis.com>
18 rue de Tilsitt, 75017 Paris

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

2 juin 2026

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques

inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas

échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.